

COMPTES ANNUELS EN EUROS

Dénomination: **DEFI BELGIQUE AFRIQUE**

Forme juridique: Association sans but lucratif

Adresse: AVENUE VAN VOLXEM

N°: 380

Boîte:

Code postal: 1190

Commune: Forest

Pays: Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de Commerce de Bruxelles

Adresse Internet:

Numéro d'entreprise

BE 0433.439.550

Date du dépôt de l'acte constitutif ou du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

11-01-2007

Comptes annuels approuvés par l'assemblée générale du

27-04-2012

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

01-01-2011

au

31-12-2011

Exercice précédent du

01-01-2010

au

31-12-2010

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Documents joints aux présents comptes annuels:

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

A-asbl 1.2, A-asbl 4.1.1, A-asbl 4.1.3, A-asbl 4.2.1, A-asbl 4.2.2, A-asbl 4.2.3, A-asbl 4.4, A-asbl 4.6, A-asbl 5

LISTE COMPLÈTE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'association des ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES, et le cas échéant du représentant en Belgique de l'association étrangère

DEJEMEPPE VINCENT

AVENUE VAN VOLXEM 4
1190 Forest
BELGIQUE

Administrateur délégué

PIRON DAMIEN

CHAUSSEE DE MONS 951
1070 Anderlecht
BELGIQUE

Administrateur

LIMPENS CATHERINE

RUE DE LA GRANDE HAIE 5

1050 Ixelles BELGIQUE Début de mandat: 01-01-2008	Administrateur
HUSTINX Sophie Rue de la Cuve 21/3 1050 Ixelles BELGIQUE Début de mandat: 24-04-2008	Administrateur
DERENNE Laure Avenue des Gorges Bleues 32 1150 Woluwe-Saint-Pierre BELGIQUE Début de mandat: 24-04-2008	Administrateur
ROELANDTS Vincent Rue Baron Guillaume Van Hamme 34 1180 Uccle BELGIQUE Début de mandat: 24-04-2008	Administrateur
DEJEMEPPE Laurent Avenue vAN vOLXEM 141 1190 Forest BELGIQUE Début de mandat: 24-04-2008	Administrateur
VAN ROY Hélène Avenue Baron de Castro 88 1040 Etterbeek BELGIQUE Début de mandat: 30-04-2009	Administrateur
BAUDRY Fabien Rue de la Senne 112/10 1000 Bruxelles BELGIQUE Début de mandat: 30-04-2009	Administrateur
MILLS Olivier Rue Langveld 34 1180 Uccle BELGIQUE Début de mandat: 30-04-2009	Administrateur
SPRL FERNAND MAILLARD (B305) BE 0459.528.194 AVENUE DE NIVELLES 107 1300 Wavre BELGIQUE	Commissaire

Représenté directement ou indirectement

par:

MAILLARD FERNAND (A1039)
REVISEUR D'ENTREPRISES
AVENUE DE NIVELLES 107
1300 Wavre
BELGIQUE

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
ACTIFS IMMOBILISÉS		20/28	6.199	1.932
Frais d'établissement		20		
Immobilisations incorporelles	4.1.1	21		
Immobilisations corporelles	4.1.2	22/27	6.199	1.932
Terrains et constructions		22		
Appartenant à l'association en pleine propriété		22/91		
Autres		22/92		
Installations, machines et outillage		23		
Appartenant à l'association en pleine propriété		231		
Autres		232		
Mobilier et matériel roulant		24	6.199	1.932
Appartenant à l'association en pleine propriété		241	6.199	1.932
Autres		242		
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Appartenant à l'association en pleine propriété		261		
Autres		262		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	4.1.3/4.2.1	28		
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	507.932	327.208
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
dont créances non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		2915		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	58.009	14.103
Créances commerciales		40	515	1.502
Autres créances		41	57.494	12.601
dont créances non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		415		
Placements de trésorerie	4.2.1	50/53		
Valeurs disponibles		54/58	444.111	313.105
Comptes de régularisation		490/1	5.812	
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	514.131	329.140

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
FONDS SOCIAL		10/15	<u>441.781</u>	<u>294.937</u>
Fonds associatifs		10	191.790	191.790
Patrimoine de départ		100	191.790	191.790
Moyens permanents		101		
Plus-values de réévaluation		12		
Fonds affectés	4.3	13	235.000	95.100
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14	14.992	8.047
Subsides en capital		15		
PROVISIONS	4.3	16	<u>20.000</u>	
Provisions pour risques et charges		160/5	20.000	
Provisions pour dons et legs avec droit de reprise		168		
DETTES		17/49	<u>52.350</u>	<u>34.203</u>
Dettes à plus d'un an	4.4	17		
Dettes financières		170/4		
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et assimilées		172/3		
Autres emprunts		174/0		
Dettes commerciales		175		
Acomptes reçus sur commandes		176		
Autres dettes		179		
Productives d'intérêts		1790		
Non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		1791		
Cautionnements reçus en numéraire		1792		
Dettes à un an au plus	4.4	42/48	35.155	34.203
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	13.027	6.009
Fournisseurs		440/4	13.027	6.009
Effets à payer		441		
Acomptes reçus sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	21.528	28.044
Impôts		450/3	4.480	3.519
Rémunérations et charges sociales		454/9	17.049	24.525
Dettes diverses		48	600	150
Obligations, coupons échus et cautionnements reçus en numéraire		480/8		
Autres dettes productives d'intérêts		4890		150
Autres dettes non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		4891	600	
Comptes de régularisation		492/3	17.194	
TOTAL DU PASSIF		10/49	514.131	329.140

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute d'exploitation (+)/(-)		9900	531.095	223.238
Ventes et prestations		70/74	926.510	
Chiffre d'affaires		70	265.844	
Cotisations, dons, legs et subsides		73	660.666	
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers		60/61	395.415	
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	4.5	62	184.455	218.387
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	2.942	3.072
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)		635/8	20.000	-20.850
Autres charges d'exploitation		640/8	177.649	575
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)		9901	146.049	22.054
Produits financiers	4.5	75	3.494	3.033
Charges financières	4.5	65	2.699	2.292
Bénéfice (Perte) courant(e) (+)/(-)		9902	146.845	22.795
Produits exceptionnels		76		
Charges exceptionnelles		66		
Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)		9904	146.845	22.795

ANNEXE
ETAT DES IMMOBILISATIONS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199P	XXXXXXXXXX	12.307
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169	7.210	
Cessions et désaffectations	8179		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8189		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199	19.517	
Plus-values au terme de l'exercice	8259P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8219		
Acquises de tiers	8229		
Annulées	8239		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8249		
Plus-values au terme de l'exercice	8259		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329P	XXXXXXXXXX	10.375
Mutations de l'exercice			
Actés	8279	2.942	
Repris	8289		
Acquis de tiers	8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8309		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8319		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329	13.317	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	22/27	<u>6.199</u>	
DONT			
Appartenant à l'association en pleine propriété	8349	6.199	

ETAT DES FONDS AFFECTÉS ET PROVISIONS

ÉTAT DES FONDS AFFECTÉS

Fonds affectés à la couverture d'un passif social
Règles d'évaluation adoptées pour la détermination du montant affecté

Code	Exercice
131	

PROVISIONS

Ventilation de la rubrique 160/5 du passif si celle-ci représente un montant important
Provision pour autres risques et charges

Exercice
20.000

Ventilation de la rubrique 168 du passif si celle-ci représente un montant important

RÉSULTATS**PERSONNEL ET FRAIS DE PERSONNEL****Travailleurs pour lesquels l'association a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Nombre total à la date de clôture	9086	4	5
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087	4	5
Nombre d'heures effectivement prestées	9088	6.996	7.850

Frais de personnel

Rémunérations et avantages sociaux directs	620	134.748	149.055
Cotisations patronales d'assurances sociales	621	41.075	36.254
Primes patronales pour assurances extralégales	622		
Autres frais de personnel	623	8.631	33.078
Pensions de retraite et de survie	624		

RÉSULTATS FINANCIERS**Intérêts intercalaires portés à l'actif**

6503

Montant de l'escompte à charge de l'association sur la négociation de créances

653

Montant par solde des provisions à caractère financier constituées (utilisées ou reprises) (+)/(-)

656

RELATIONS AVEC LES ENTITÉS LIÉES, LES ADMINISTRATEURS ET LES COMMISSAIRES

ENTITÉS LIÉES

Créances sur les entités liées

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

LES ADMINISTRATEURS ET LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ASSOCIATION SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTITÉS CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES

Créances sur les personnes précitées

Taux et durée des créances

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

Codes	Exercice
9291	
9294	
9295	
9500	
9501	
9502	

LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

Emoluments du commissaire pour l'exercice 2011: 1.694,50 €

RÈGLES D'ÉVALUATION

REGLES D'EVALUATION:

Les investissements sont amortis entre 33 et 25 % par an. Les autres postes sont évalués à leur valeur nominale. Il n'y a pas de réévaluation des actifs.

Les valeurs en monnaies étrangères sont évalués au cours du jour.

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DES
MEMBRES DE L'ASBL « DEFI BELGIQUE AFRIQUE »
(BE 0433.439.550) SUR LES COMPTES ANNUELS
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011**

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre du mandat de commissaire. Le rapport inclut notre opinion sur les comptes annuels ainsi que les mentions et informations complémentaires requises.

Attestation sans réserve des comptes annuels

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, établis sur la base du référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan s'élève à 514.131,09 € et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 146.844,54 €. Pour mémoire le référentiel comptable applicable est l'article 17§3 de la loi du 27 juin 1921 et ses arrêtés royaux d'application (en particulier celui du 19 décembre 2003).

L'établissement des comptes annuels relève de la responsabilité de l'organe de gestion. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincères des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de règles d'évaluation appropriées ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre contrôle. Nous avons effectué notre contrôle conformément aux dispositions légales et selon les normes de révision applicables en Belgique, telles qu'édictees par l'Institut des Reviseurs d'Entreprises. Ces normes de révision requièrent que notre contrôle soit organisé et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives, qu'elles résultent de fraudes ou d'erreurs.

Conformément aux normes de révision précitées, nous avons tenu compte de l'organisation d'association en matière administrative et comptable ainsi que de ses dispositifs de contrôle interne. Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de l'association les explications et informations requises pour notre contrôle. Nous avons examiné par sondages la justification des montants figurant dans les comptes annuels. Nous avons évalué le bien-fondé des règles d'évaluation et le caractère raisonnable des estimations comptables significatives faites par l'association ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que ces travaux fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, les comptes annuels clos le 31 décembre 2011 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'association, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Mentions complémentaires

Le respect par l'association de la Loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations, ainsi que des statuts, relèvent de la responsabilité de l'organe de gestion.

Notre responsabilité est d'inclure dans notre rapport les mentions (et informations) complémentaires suivantes qui ne sont pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes annuels :

- L'association n'est pas soumise à l'obligation de rédiger un rapport de gestion.
- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou de la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations. L'affectation des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Les règles d'évaluation appliquées pour l'élaboration des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Bruxelles, le 19 avril 2012.

Fernand Maillard,
Reviser d'Entreprises,
Gérant pour la Soc Civ SPRL Fernand
MAILLARD & CO,
Commissaire